je flashe sur Sud

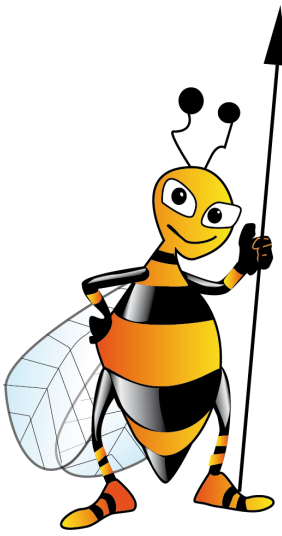

L'aiguillon net (La e-piqûre !)

e-bulletin mensuel d'infos de Sud

février 2014

sommaire

1– Subir ou Agir … il faut choisir !
2– SUD paye sa tournée !
3 - journée d'action en faveur du service public de PMI : nous attendons les actes
4 - Catégorie C : à quand un salaire décent ?!
5 - CESU : aussitôt dit, aussitôt pas fait.
6 - le Con-voiturage, faut oser !
7– PSC … pas assez !

1/ Subir ou Agir … il faut choisir !

Code du travail fusillé (ANI, suppression des prud'hommes, neutralisation des inspecteurs du travail, etc.), ouvriers et leurs usines lâchés (Florange, etc.), retraites volées, suppression des cotisations familiales, rationalisation des services publics, maintien du gel du pouvoir d'achat des fonctionnaires …

La liste s'allonge ! Tout ce que les gouvernements de la droite ultra libérale n'ont eu le temps de faire, la social-démocratie du gouvernement socialiste d'Hollande le fait sans entrave !

Une fois encore les faits démontrent que l'Histoire se répète : les socio-démocrates et le PS trahissent une fois encore la classe ouvrière, les employés, les petites mains, le salariat …

Alors que durant sa campagne électorale, son ennemie était la finance, depuis, main dans la main avec le patronat, Hollande s'attaque à son réel ennemi : nous, les travailleurs.

Car pour lui et ses amis, nous sommes la cause majeure de la crise et de l'absence de croissance … nous coûtons ! il faut réduire au maximum le coût du travail, obstacle à la croissance … Relayé dans les médias, sur les plateaux de télé, par la plupart des journalistes et leurs experts en économie (tous du même bord).

Baisse continue des cotisations sociales (pacte de compétitivité), dons aux patrons (accord compétitivité) … sans contrepartie !!!

D'ailleurs dans sa petite virée aux côtés d'HOLLANDE aux Etats Unis, GATAZ, président du MEDEF, a affirmé *« ça suffit de gérer par la contrainte (…) pas question de contrepartie (…) on n'est pas dans une cour d'école. »*

Gérer par la contrainte … pas de contrepartie … que doivent penser les plus pauvres, ceux qui perçoivent le RSA si et uniquement si ils s'engagent dans des contreparties pour un revenu qui permet à peine de survivre.

Et nous fonctionnaires, à qui on gèle le point d'indice depuis plus de 4 ans ! Pour eux ce n'est pas assez, ils projettent de nous bloquer dans notre avancement, nous maintenir dans notre échelon actuel pour une durée indéterminée ! Après le gel du salaire, le gel de la carrière !

Jusque quand allons-nous supporter ça ?

Allons-nous laisser ces dirigeants poursuivre leur casse, le démantèlement de tous les acquis durement gagnés par nos aînés, les fondamentaux du Conseil National de la Résistance ?

Les syndicats sont aussi responsables de ce qui se passe ! Désunis, autocentrés, ils se rendent complices par leur passivité !

En organisant chacun dans leur coin leur petite journée d'action sans lendemain, que croient-ils pouvoir obtenir ? Qui croient-ils défendre ?

En abandonnant le terrain de la lutte et de la construction de la mobilisation, du rapport de force, ils s'éloignent de celles et ceux qu'ils sont censés représenter !

La CGT le 6 février dernier, FO le 18 mars prochain … et ensuite ? à qui le tour ?

Nous produisons de plus en plus de richesse. Patrons, actionnaires et banquiers en réquisitionnent une part de plus en plus importante, à notre détriment. C'est ce vol, cette injustice, qu'il faut remettre en cause.

Unissons-nous !

Que tous les syndicats prêts à organiser et soutenir la lutte contre le patronat et le gouvernement se réunissent et décident d'un appel commun, réfléchissent et organisent cette lutte !

2/ SUD paye sa tournée !

2014 … année à élections !
Municipales en mars … européennes en juin …et pour nous fonctionnaires, le jeudi 4 décembre 2014 … élections professionnelles … renouvellement des élus du personnel dans les différentes instances.
Les dernières élections, c'était il y a 6 ans … en 2008 !
L'effervescence soudaine dans la communication de la plupart des organisations syndicales du Département en souligne les enjeux !

Notre activité quotidienne depuis notre arrivée en 2008 monte en charge. L'approche des élections de décembre ne change rien à notre implication mais sera l'occasion, pour nous, de nous arrêter sur le **bilan des actions portées mais surtout sur tout ce qui nous reste, collectivement, à faire !**
Nous voulons, une nouvelle fois, défendre une autre idée du syndicalisme. D'ici le mois de décembre, nous décidons de créer des espaces et des temps de débats sur les questions qui traversent notre institution, la société et sur la place des organisations syndicales.
Nous serons présents, avec la ***SUDmobile*** sur l'ensemble du département. Prenons date dès maintenant :

- ★le jeudi 20 mars sur la métropole lilloise
- ★le jeudi 27 mars dans les flandres intérieures
- ★le jeudi 3 avril dans le valenciennois
- ★le jeudi 10 avril dans l'avesnois
- ★le jeudi 17 avril dans le cambresis
- ★le jeudi 15 mai dans les flandres maritimes,
- ★le jeudi 22 mai dans le douaisis
- ★le jeudi 5 juin sur la métropole lilloise
- ★le jeudi 12 juin dans l'avesnois
- ★le jeudi 19 juin dans le douaisis
- ★le jeudi 26 juin dans le cambresis

(les lieux précis seront communiqué rapidement)

Venez discuter avec nous, donner votre point de vue, partager vos idées !

Ces élections seront l'occasion pour tout le personnel de « jeter un pavé dans l'urne »

3/ journée d'action en faveur du service public de PMI : nous attendons les actes

La journée nationale d'action du 30 janvier 2014, à laquelle SUD est pleinement acteur dans le Nord comme sur le plan national, pour assurer l'avenir du service public de PMI, représente une mobilisation inédite et de forte ampleur des professionnel-les de PMI : 800 à 1000 manifestant-es à Paris, plus de 100 à Toulouse (plus de 90% de grévistes), 70 à Bordeaux, 50 à Marseille, 60 à Lille, 20 à Périgueux, à Montpellier, à Rennes, au Mans, 70 à Saint-Brieuc, 50 à Nantes, 70% de grévistes dans le Bas-Rhin, 100% dans l'Aveyron, ... sans oublier les 8500 signataires de la pétition nationale.

L'entrevue avec le Directeur-adjoint du cabinet de Mme Touraine a enfin traduit la prise en considération effective par le ministère de la santé et des affaires sociales des enjeux et des revendications portés par la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI". La protection maternelle et infantile revient pour la première fois depuis de longues années dans le champ affirmé de préoccupation, de compétence et d'intervention du ministère de la santé, qui l'inscrit clairement dans la perspective de la stratégie nationale de santé en cours d'élaboration et de la future loi de santé publique.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" prend acte de premières avancées dans la discussion, demandant qu'elles augurent un réinvestissement pérenne de la politique de PMI par le ministère de la santé. Cela reste à confirmer en termes de décisions concrètes, répondant aux revendications portées par les milliers de signataires de la pétition nationale.

D'ores et déjà, un rendez-vous est programmé le 13 février 2014 avec la Direction générale de la santé au ministère pour engager les discussions précises.

La plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" appelle à maintenir et développer la vigilance et la mobilisation, en continuant à signer et à faire signer la pétition en faveur du service public de PMI dans vos entourages professionnels, parentaux et citoyens, dans l'attente prochaine de nouvelles initiatives.

Pour rester informés sur l'action de la plate-forme dans les suites de la journée du 30 janvier, nous vous invitons à vous rendre régulièrement sur : www.assureravenirpmi.org/JA30012014.php

4/ catégorie C : à quand un salaire décent ?!

Le gouvernement avait annoncé sa volonté de rediscuter des salaires des agents de catégorie C et de prendre des mesures d'urgence mais le projet du gouvernement, présenté cet été, a été rejeté par toutes les organisations syndicales.
À l'automne 2013, le ministère a fait une nouvelle proposition : c'est donc une nouvelle grille qui va s'appliquer à la catégorie C à compter du 1er février 2014.

Les nouvelles propositions se résument à un ajustement indiciaire en 2014 et à une attribution de 5 points d'indice en 2015.
Même si on peut reconnaître un « progrès » dans cette nouvelle proposition, nous sommes loin du compte. En effet, le bas de l'échelle de la catégorie C reste au niveau du SMIC. Ce ne sont pas les 58 € de différence entre le 1er échelon de l'échelle 3 et le SMIC qui empêcheront (à moyen terme) de revenir au versement de l'indemnité différentielle.

Le nouveau dispositif en quelques points :
[pour rappel : l'échelle 3 regroupe les grades minimum (adjoint techniques, administratif, du patrimoine 2èclasse) – l'échelle 4, les 1ères classes – l'échelle 5, les principaux 2ème classe – l'échelle 6, les principaux 1ère classe]

Le reclassement se fera d'échelon à échelon avec des points supplémentaires
· Échelle 3 : entre 3 et 8 points
· Échelle 4 : entre 1 et 8 points et création d'un 12e échelon
· Échelle 5 : entre 1 et 11 points et création d'un 12e échelon
· Échelle 6 : entre 1 et 8 points et création d'un 9e échelon

Selon les échelons, l'ancienneté est reprise ou pas :
Certains agents ne seront pas perdants d'autres par contre verront le temps passé dans leur ancien échelon, *« passer aux oubliettes ».*

Une trop faible progression salariale
· Échelles 3 et 4 : de l'échelon 1 à l'échelon 7, la progression du salaire est de 26 € en 10/12 ans !

Une réduction de la durée totale de la carrière (avancement au maximum) :
· De 30 ans, la durée totale de la carrière passe à 26 ans dans les échelles 3 et 4 ;
· De 30 ans, la durée totale de la carrière passe à 26 ans dans l'échelle 5 ;
· De 33 ans, la durée totale de la carrière passe à 30 ans dans l'échelle 6.

Une augmentation de la durée totale de la carrière pour :
· **Agent de maîtrise principal :** de 3 ans et 6 mois à l'avancement minimum et 3 ans au maximum ;

Par ailleurs, ces modifications de la Catégorie C auront des conséquences sur les deux premiers échelons de la Catégorie B qui seront revalorisés (+ 7 points d'indice au 1er janvier 2014) afin de conserver la même différence de points avec la Catégorie C. Une autre revalorisation des quatre premiers échelons de la Catégorie B devrait avoir lieu au 1er janvier 2015.

Retrouvez les nouvelles grilles indiciaires en cliquant ici ou en allant sur l'espace SUD dans l'intranet.

Ils rognent sur nos salaires pour imposer l'austérité. Assez !

Le gouvernement avait assuré que les grilles indiciaires des catégories C, B et A devraient être revues en 2014 … c'est loin d'être gagné … surtout au regard des dernières annonces et de son intention de bloquer le carrière des fonctionnaires pour faire des économies.
Les améliorations salariales risquent une fois encore de n'être que des promesses sans lendemain.

KANNER qui se qualifiait de bouclier social face à Sarko … qu'attend-t-il pour être le bouclier social face à la politique d'austérité d'Hollande … qu'il revalorise de manière significative et pérenne les primes de grade des agents en commençant par les catégories C !

5/ CESU : aussitôt dit, aussitôt pas fait.

Le diable se cache décidément toujours dans les détails. En mars 2013, le Conseil Général prend une délibération créant, en matière de prestation d'action sociale en faveur du personnel, le CESU garde d'enfant. La vice-présidente des ressources humaines multiplie la com' et le satisfécit: « vous voyez comme votre patron est un employeur sympa et social ... »
Mais aussitôt mise en place, aussitôt réduit !
Prétextant une circulaire interministérielle qui réduit les critères accessibilité, le CG s'aligne et supprime l'accès au CESU à une tranche de revenus.
De fait, la délibération de mars 2013 prévoyait « de transposer l'intégralité du dispositif de l'Etat ». Cette « adaptation » a été beaucoup moins commentée par l'administration et c'est par une brève sur intranet que les agents concernés en ont pris connaissance.

Nous ne pouvons que constater une nouvelle fois le manque d'ambition du CG en matière d'action sociale en faveur du personnel. Nous déplorons que l'institution ne se donne pas les moyens d'aller au-delà des dispositifs légaux.

6/ le con-voiturage … faut oser !

Comme annoncé dans le numéro de janvier de l'Aiguillonnet, par une belle journée de janvier, l'élite départementale est allée chercher ses breloques (pin's d'honneur) à Paris … **rien de moins qu'1 bus et 14 véhicules derrière avec chauffeurs !**

Essayez d'y penser calmement quand vos demandes de remboursement de frais de déplacement seront retoquées !

7/ PSC … pas assez !

A ce jour, à peine 45% des agents ont souscrit au contrat collectif prévoyance.
Ce chiffre nous semble peu important au regard des enjeux liés à ce type de protection. C'est particulièrement criant chez les 2700 assistants familiaux où seulement 11% d'entre eux ont adhéré.

Pour SUD, la faible participation de l'employeur imposée en octobre dernier ne pouvait pas inciter le personnel à adhérer en masse.
Au CTP du 17 février, le patron revoit sa copie et augmente sa participation de 8€ pour tout le monde, permettant au passage aux salaires supérieurs à 4000€/mois d'en profiter et en lissant ainsi sa participation … **On est encore très loin d'une prise en charge à 100% pour les bas salaires (moins de 1250€/mois) que SUD revendique !**

Le taux de d'adhésion au risque santé (la mutuelle) est encore plus faible (23% pour l'ensemble de personnel). Des retours connus, il apparait que les prestations ne semblent pas aussi attractive que cela n'y paraissait … surtout pour les agents des collèges adhérents de la MGEN. Les éléments fournis par l'administration ne nous permettent pas d'analyser le phénomène.
Nous sommes persuadés que l'augmentation de la participation employeur, en particulier pour les familles monoparentales avec plus de 2 enfants, devrait permettre une adhésion plus massive.

tel : 03 59 73 58 46 / fax : 03 59 73 58 47 - portable : 06 955 13 360 - sud@cg59.fr - http:// sudcg59.over-blog.com